

GRAND DELTA HABITAT ET LE COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire, GRAND DELTA HABITAT se mobilise pour assurer une continuité de services à destination de ses clients, de ses fournisseurs et de l'ensemble de ses partenaires.

Dès le confinement, GRAND DELTA HABITAT a mis en place les mesures suivantes :

- Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité
- Généralisation massive du télétravail pour assurer une continuité de services

Depuis 2012, GRAND DELTA HABITAT s'est engagé dans une politique active de développement qui lui a permis d'atteindre en 2019, le seuil des 20 000 logements sur l'ensemble de la région PACA et départements limitrophes.

Face à la récession redoutée, et en accompagnement des mesures annoncées par le gouvernement pour permettre d'établir un plan de relance, GRAND DELTA HABITAT, acteur économique attaché à son territoire, lance un appel à projet.

Valeurs et engagements de GRAND DELTA HABITAT

A travers cet appel à projet, la coopérative souhaite réaffirmer ses valeurs et engagements :

- Préserver le tissu de PME et l'emploi dans le bâtiment et dans l'ensemble de la chaîne de la construction
- Renforcement du partenariat historique avec l'ensemble des acteurs de la construction notamment avec les entreprises, les aménageurs et les promoteurs
- Limiter l'impact sur l'activité des entreprises du bâtiment liée à la suspension de la commercialisation durant la crise sanitaire et permettre une reprise d'activité dès la fin du confinement
- Soutenir l'ensemble des communes, des structures intercommunales et départements d'intervention de GRAND DELTA HABITAT dans le cadre de leurs politiques locales pour l'habitat et l'atteinte de leurs objectifs au titre de la loi SRU
- Permettre la concrétisation des opérations d'aménagement à destination d'habitat en étant un aménageur du territoire

Soutien à la filière bâtiment et travaux publics

Dès le 17 mars 2020, GRAND DELTA HABITAT s'est engagé à autoriser la suspension de chantier en prolongeant les délais contractuels et en renonçant à l'application des pénalités de retard durant cette phase. Dès la publication des principes de reprise d'activités, GRAND DELTA HABITAT favorise et encourage la reprise des chantiers avec la prise en charge partielle des frais engagés par les entreprises pour répondre aux contraintes complémentaires d'entretien des bases de vie.

Dans le respect du code de la commande publique, les marchés sont passés prioritairement aux entreprises et ingénieries locales.

Les délais de paiement sont à 30 jours ouvrés dans l'ensemble des contrats et marchés. Durant le confinement, le respect de ces délais a été respecté en allégeant le process interne de facturation.



60 Chemin de Fontanille
AGROPARC - BP 91246
84 911 AVIGNON Cedex 9

Tél : 04 90 88 08 41
Mail : contact@upmedef84.fr



3 rue Martin Luther King
84 000 AVIGNON

Tél : 04 90 27 20 20 - 04 90 27 20 48

Accompagnement des promoteurs, aménageurs et marchands de biens

GRAND DELTA HABITAT livre près de la moitié de sa production locative annuelle par l'acquisition en VEFA auprès de promoteurs.

Face à la crise actuelle, GRAND DELTA HABITAT envisage la construction et l'acquisition de 1000 logements.

Ces logements pourront avoir plusieurs finalités selon les métiers de la coopérative :

- Logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI)
- Logements locatifs de type intermédiaires (PLS, ...)
- Logements en accession sociale sécurisée (PSLA, ...)

Les programmes pourront être :

- Terrains nus ou bâtis permettant une opération immobilière
- Terrains ou bâtiments existants avec autorisations d'urbanisme en cours d'instruction (permis d'aménager ou permis de construire) permettant une substitution du demandeur
- Rachat de permis de construire ou permis d'aménager pour la réalisation de logements avec reprise des frais engagés sur l'opération (acquisition, démolition, frais de sondage, études, ...)
- Les programmes en VEFA non démarrés
- Les programmes en VEFA en cours de chantier

Les programmes proposés par les candidats n'auront pas de tailles minimales et maximales.

GRAND DELTA HABITAT s'adresse aux promoteurs, aux aménageurs, aux marchands de biens, aux collectivités locales et à l'ensemble des professionnels de l'immobilier.

Ces 1000 logements seront répartis sur l'ensemble des départements d'intervention de GRAND DELTA HABITAT, soit la région Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que le Gard et la Drôme.

Les promoteurs peuvent proposer des achats groupés d'opérations sur le périmètre identifié ci-dessus afin d'atténuer les éventuels écarts de prix, de déroger aux éventuels non conformités de programmes et donner une perspective de visibilité long terme.

Afin de faciliter l'avancement des dossiers, il est nécessaire de fournir les éléments suivants :

- Dossier de présentation reprenant le programme, nombre de logements, stade d'avancement
- Tableau de surfaces habitables et annexes sur fichier Excel
- Plan de niveaux
- Copie des autorisations d'urbanisme déposées ou obtenues
- Notice descriptive sommaire
- Ensemble des documents permettant une meilleure analyse (charge foncière, fiscalité sur les plus-values, ... etc.)

GRAND DELTA HABITAT se réserve le droit de demander des pièces complémentaires au cas par cas pour améliorer l'analyse des opérations présentées devant le comité d'engagement.



60 Chemin de Fontanille
AGROPARC - BP 91246
84 911 AVIGNON Cedex 9

Tél : 04 90 88 08 41
Mail : contact@upmedef84.fr



3 rue Martin Luther King
84 000 AVIGNON

Tél : 04 90 27 20 20 - 04 90 27 20 48